

# INFORMATION SUR VOTRE EAU DU ROBINET



Suite à l'augmentation de la concentration de perchlorate dans les réseaux  
d'eau,

**il est recommandé d'éviter la consommation d'eau du robinet pour  
les nourrissons de moins de 6 mois.**

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre  
la consommation d'eau\*.

\*Les sels de perchlorate, présents notamment dans les engrais, peuvent se retrouver dans l'environnement et sont très solubles dans l'eau.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) demande, par principe de précaution, que des restrictions de consommation soient prononcées :

- à partir de 4 µg/L de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois
- au-delà de 15µg/L de perchlorates pour les femmes enceintes et allaitantes

Si vous souhaitez en savoir plus, RDV sur le site de l'Agglomération CAMVS <https://www.melunvaldeseine.fr/lagglomeration/environnement/eau-potable>



## INFORMATION SUR VOTRE EAU DU ROBINET



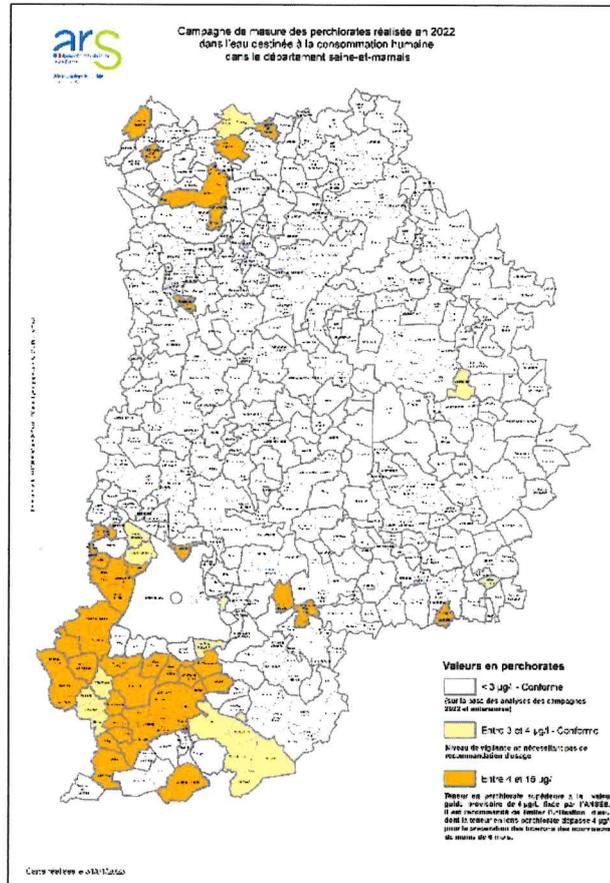
Les dernières analyses de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur la commune de Villiers-en-Bière indiquent une présence de perchlorate à un taux de 5µg/L, un taux très légèrement supérieur aux 1ers seuils de recommandation de restriction par précaution.

**Il est recommandé d'éviter la consommation d'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.**

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau\*

**La présence des perchlorates dans l'eau et dans l'environnement est-elle une situation nouvelle ?**

La présence de perchlorates n'est pas une situation nouvelle. Ces perchlorates peuvent être trouvés dans l'environnement car ils sont très solubles dans l'eau, relativement stables et migrent rapidement du sol vers les eaux souterraines.



### Quelle est l'origine de la présence du perchlorate dans l'eau ?

La présence du perchlorate d'ammonium dans l'eau est due avant tout à une pollution industrielle. Les sites avec les nappes polluées sont des sites impliqués historiquement dans l'armement et des explosifs mais également certaines productions de fertilisants, ou encore certaines applications pharmaceutiques.

### Quelle est la réglementation applicable vis-à-vis du perchlorate d'ammonium dans l'eau potable ?

L'OMS, l'Organisation Mondiale de la Santé, est l'institution spécialisée des Nations Unies pour la santé publique. L'OMS ne propose pas de valeur guide sur le perchlorate d'aluminium. Les législations Européenne et Française n'imposent pas non plus de limite de qualité .

L'Agence Régionale de Santé (ARS) demande, par principe de précaution, que des restrictions de consommation :

- à partir de 4  $\mu\text{g/L}$  de perchlorates pour les nourrissons de moins de 6 mois
- au-delà de 15 $\mu\text{g/L}$  de perchlorates pour les femmes enceintes et allaitantes